

## Les horaires de la série économique et sociale (ES)

### Renvoi aux textes réglementaires :

- Arrêté du 18 mars 1999, BO n°14 du 8 avril 1999, qui fixe l'organisation de la classe de seconde.
- Arrêté du 19 juin 2000, BO n°29 du 27 juillet 2000, qui modifie les horaires dans certaines disciplines (attention, si vous consultez ce BO en ligne, faites dérouler le menu pour atteindre l'arrêté précité).
- Arrêté du 27 juin 2001, BO n°31 du 30 août 2001, qui modifie l'appellation des ateliers artistiques et introduit l'enseignement complémentaire d'EPS.
- Arrêté du 9 décembre 2004, BO n°2 du 13 janvier 2005, qui supprime les TPE en terminale

Enseignements obligatoires		
	PREMIÈRE	TERMINALE
<b>Sciences économiques et sociales</b>	5 h (dont 1 h en classe dédoublée)	6 h (dont 1 h en classe dédoublée)
<b>Histoire et géographie</b>	4 h	4 h
<b>Français</b>	4 h	-
<b>Philosophie</b>	-	4 h
<b>Mathématiques</b>	3 h (dont 1/2 h en classe dédoublée)	4 h
<b>Langue vivante 1 (a)</b>	2 h 30 (dont 1 h en classe dédoublée)	2 h (dont 1 h en classe dédoublée)
<b>Langue vivante 2 (a) (b)</b>	2 h (dont 1 h en classe dédoublée)	2 h (dont 1 h en classe dédoublée)
<b>Enseignement scientifique (c)</b>	1 h 30 (dont 1/2 h en classe dédoublée)	-
<b>Éducation physique et sportive (g)</b>	2 h	2 h
<b>Éducation civique, juridique et sociale</b>	30 min en classe dédoublée	30 min en classe dédoublée
<b>Travaux personnels encadrés (e)</b>	2 h	-
<b>Heures de vie de classe</b>	10 h annuelles	10 h annuelles
Un à choisir parmi		
	PREMIÈRE Enseignement obligatoire au choix	TERMINALE Enseignement de spécialité
<b>Mathématiques</b>	2 h	2 h
<b>Sciences économiques et sociales</b>	2 h	2 h
<b>Langue vivante 1 (d)</b>	2 h	2 h
<b>Langue vivante 2 (b) (d)</b>	3 h	3 h
<b>Ateliers artistiques (f)</b>	72 h annuelles	72 h annuelles

<b>Options facultatives : 2 au plus</b>		
	<b>PREMIÈRE</b>	<b>TERMINALE</b>
<b>Latin</b>	3 h	3 h
<b>Grec</b>	3 h	3 h
<b>Langue vivante 3 (a) (b)</b>	3 h	3 h
<b>Éducation physique et sportive</b>	3 h	3 h
<b>Arts (h)</b>	3 h	3 h